

4 Économie

Après 5 mois d'opération en mer

Les révélations troublantes de l'opération Albacore

MSM
Libreville/Gabon

Au cours de la saison de pêche au thon 2016, le Bob Barker a mené 5 missions de 21 jours dans les eaux du Gabon et de Sao Tomé et Príncipe. Derrière les chiffres, c'est la violence de la pêche illégale qui choque.

LE Bob Barker, navire de Sea Shepherd, a quitté les eaux gabonaises en direction de l'Europe au terme de l'opération Albacore qui aura duré cinq mois. Collaboration pionnière entre le gouvernement gabonais et cette organisation internationale non-gouvernementale (seashepherdglobal.org) pour lutter contre la pêche illégale et préserver la biodiversité marine, Albacore a permis d'organiser plusieurs patrouilles dans la Zone



Photo : Jean MADOUIMA

Le ministre d'Etat en charge de la Pêche et de l'Élevage, Gabriel Ntchango, a annoncé élargir l'opération Albacore à d'autres pays de la région. Photo de droite : Une vue du bateau Le Bob Barker dans les eaux gabonaises lors de l'opération Albacore.



Photo : Jean Paulin ALLOGO

économique exclusive (ZEE). Au rang des institutions gabonaises engagées, l'Agence nationale des parcs nationaux (PARCSGABON-ANPN), un établissement public placé sous la tutelle de la Présidence de la République. Durant cette campagne, l'équipage du Bob Barker a effectué de nombreuses missions de contrôle et

de surveillance des pêches illégales dans les eaux gabonaises. « Je n'ai jamais vu une telle abondance de vie marine dans le monde. Hélas, notre travail montre que la pêche non contrôlée est une menace importante qui éliminera la biodiversité et les pêcheries du golfe de Guinée. Pour l'éviter, l'application des lois doit s'intensifier », a insisté Peter Hammarstadt, ca-

pitaine et directeur de campagne de l'opération Albacore de Sea Shepherd. Aujourd'hui, 20 % du total des prises mondiales de thon atlantique sont effectuées dans la ZEE du Gabon d'une superficie de 200 000 km². Cette nécessité de faire respecter la loi s'explique par le lourd bilan de la pêche illégale mis au jour par la mission. Au cours de la saison de

pêche au thon 2016, le Bob Barker a mené 5 missions de 21 jours dans les eaux du Gabon et de Sao Tomé et Príncipe. Derrière les chiffres, c'est la violence de la pêche illégale qui choque. Le 6 août, le palangrier espagnol Alemar Primero, autorisé à pêcher le thon dans les eaux santoméennes, a été arraisonné en collaboration avec le Gabon.

Le Dr. Mike Fay, conseiller spécial du président Ali Bongo Ondimba pour le programme « Gabon Bleu » et explorateur résident du National Geographic, décrit l'horreur découverte à bord. « Dans les congélateurs, étaient entassés de milliers d'ailerons de requin — au moins 20 tonnes — et pas un seul thon n'était visible. Ce bateau avait illégalement massacré des requins en contradiction avec sa licence et contre les réglementations de l'UE ». Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Emmanuel Issoze-Ngondet, s'est dit « choqué d'apprendre l'ampleur de la capture de requins par la flotte européenne de pêche à la palangre ». Des baleines, des dauphins, des requins et des tortues sont régulièrement capturés dans les filets de pêche au thon.

Petit angle

Quid du Gabon bleu ?

MSM
Libreville/Gabon

LE programme « Gabon bleu » a été initié dès 2012 par le docteur Mike Fay et le professeur Lee White, secrétaire exécutif de l'Agence des parcs nationaux. Cette année-là, l'ANPN a collaboré avec la Fondation Waitt à la réalisation d'une vaste expédition

scientifique d'exploration des fonds marins du Gabon à bord du Plan B, un navire de pointe. Suite à sa visite à bord, le président Ali Bongo Ondimba s'était engagé à « lancer un programme de conservation et de gestion marine ». Le 15 septembre, lors de la cérémonie de clôture de l'opération, le Ministre d'État en charge de la Pêche et de l'Élevage, Gabriel Tchango, avait indiqué

que des discussions étaient en cours avec la Guinée équatoriale pour étendre l'opération — dès l'année prochaine — à d'autres pays de la région. « La contribution de Sea Shepherd a été immense, mais nous avons besoin de trois Bob Baker si nous voulons contrôler nos eaux efficacement », a-t-il conclu. Une soixantaine de Gabonais et de Santoméens ont été formés à embar-

quer à bord de thoniers et d'autres bateaux en haute mer et à vérifier les documents et la cargaison des bateaux. Le directeur général de l'Agence des pêches et de l'aquaculture du Gabon, George Mba Asseko, a déclaré être prêt « à proposer une législation au gouvernement afin de créer une série de zones marines protégées couvrant 23 % de la ZEE du Gabon ».

Communication électronique

Retour progressif des réseaux sociaux et des SMS

F.A.
Libreville/Gabon

PRIVÉS de manière inexplicable de ces moyens de communication pendant près de trois semaines, les aficionados des sms (de l'anglais Short message service) et des réseaux sociaux peuvent progressivement se reconnecter.

Depuis hier, il est à nouveau possible d'envoyer des messages téléphoniques et se connecter sur les réseaux sociaux, notamment facebook, Whatsapp, Imo et bien d'autres réseaux sans plus être obligé d'utiliser les détournements via certaines applications telles que VPN(de l'anglais Virtual Private Network), Hexatech etc. Coupée de ces moyens de communication de-

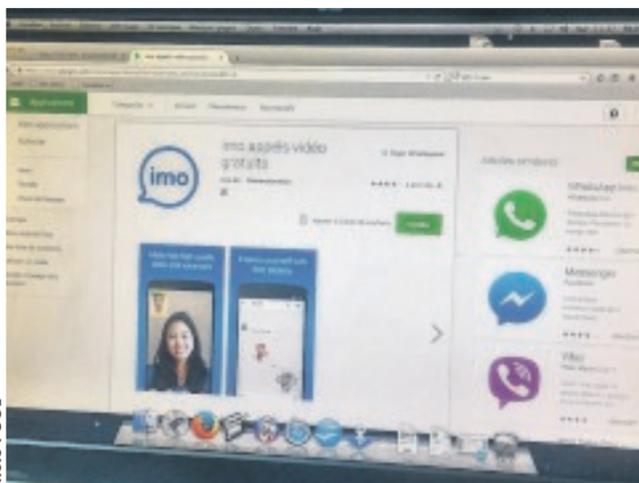


Photo : COE

Bientôt les internautes n'auront plus besoin des logiciels pour aller sur les réseaux sociaux.

puis l'annonce des résultats de l'élection présidentielle du 31 août dernier, la population peut ainsi enfin renouer avec ses habitudes. Même la connexion internet avait été coupée, jusqu'à tout récemment. Et même lorsque celle-ci était à nouveau disponible, il était impossible de se connecter sur les réseaux sociaux ou d'envoyer de sms.

<p>CHANGEMENTS</p> <p>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 29/09/2016</p>  <p>Union Gabonaise de Banque</p> <p>SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>FIXING</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1225</td> <td>1USD =</td> <td>584,371</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,4829</td> <td>1CAD =</td> <td>442,347</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>112,9300</td> <td>1JPY =</td> <td>5,809</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,86421</td> <td>1GBP =</td> <td>760,900</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,0891</td> <td>1CHF =</td> <td>602,293</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>15,2492</td> <td>1ZAR =</td> <td>43,016</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>10,9069</td> <td>1MAD =</td> <td>60,141</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>7,4911</td> <td>1CNY =</td> <td>87,565</td> </tr> </tbody> </table>			DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	USD	1,1225	1USD =	584,371	CAD	1,4829	1CAD =	442,347	JPY	112,9300	1JPY =	5,809	GBP	0,86421	1GBP =	760,900	CHF	1,0891	1CHF =	602,293	ZAR	15,2492	1ZAR =	43,016	MAD	10,9069	1MAD =	60,141	CNY	7,4911	1CNY =	87,565	<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>1 USD</td> <td>620,649</td> </tr> <tr> <td>1 CAD</td> <td>465,918</td> </tr> <tr> <td>100 JPY</td> <td>604,016</td> </tr> <tr> <td>1 GBP</td> <td>794,027</td> </tr> <tr> <td>100 CHF</td> <td>63 066,15</td> </tr> <tr> <td>100 ZAR</td> <td>4473,13</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>62,54</td> </tr> <tr> <td>1CNY</td> <td>90,219</td> </tr> </tbody> </table>		DEV	CFA	1 EUR	655,957	1 USD	620,649	1 CAD	465,918	100 JPY	604,016	1 GBP	794,027	100 CHF	63 066,15	100 ZAR	4473,13	MAD	62,54	1CNY	90,219
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA																																																													
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx																																																														
USD	1,1225	1USD =	584,371																																																														
CAD	1,4829	1CAD =	442,347																																																														
JPY	112,9300	1JPY =	5,809																																																														
GBP	0,86421	1GBP =	760,900																																																														
CHF	1,0891	1CHF =	602,293																																																														
ZAR	15,2492	1ZAR =	43,016																																																														
MAD	10,9069	1MAD =	60,141																																																														
CNY	7,4911	1CNY =	87,565																																																														
DEV	CFA																																																																
1 EUR	655,957																																																																
1 USD	620,649																																																																
1 CAD	465,918																																																																
100 JPY	604,016																																																																
1 GBP	794,027																																																																
100 CHF	63 066,15																																																																
100 ZAR	4473,13																																																																
MAD	62,54																																																																
1CNY	90,219																																																																
<p>INDICES BOURSINIERS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>29/09/2016</td> <td>4451,33</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>29/09/2016</td> <td>18 269,05</td> </tr> </tbody> </table>				en date du		CAC 40	29/09/2016	4451,33	DOW JONES	29/09/2016	18 269,05	<p>BRENT (IPE) US Dollars/Baril 29 Septembre 2016: 46,68</p>																																																					
	en date du																																																																
CAC 40	29/09/2016	4451,33																																																															
DOW JONES	29/09/2016	18 269,05																																																															